

*Résumé succinct en attendant un compte-rendu plus complet.*

La concertation a repris ce jeudi 18 septembre sous forme de deux ateliers. L'un était consacré à l'accès à la protection sociale (autre que les droits au chômage) : congés maternité, congés maladie, accidents du travail, retraite.

L'autre avait pour objet les relations avec Pôle Emploi dont Pôle Emploi Services (qui gère les dossiers intermittents du spectacle hors Île-de-France et PACA), Pôle Emploi étant par ailleurs opérateur du GUSO.

Dans les deux cas, nous y avons porté ce qui relève d'une part des changements de la réglementation pour prendre en compte les droits des salariés intermittents du spectacle et plus généralement des salariés à emploi discontinu, et d'autre part des difficultés à faire appliquer la réglementation existante.

Par exemple du côté Sécurité sociale, il y a des injustices selon que pour une même période de travail située quelques mois avant ou juste avant un congé maternité, la Sécurité sociale indemnise ou non la salariée concernée. Par ailleurs certaines caisses ne calculent pas de la même façon les droits.

A Pôle Emploi, les problèmes sont multiples tant au niveau de la réglementation que de son application (trop perçus, interprétations restrictives conduisant à des refus d'ouverture de droits).

Bref, ce n'est pas avec cette seule séance que nous aurons des réponses satisfaisantes à toutes nos questions.

Une séance plénière est prévue le 2 octobre. Nous réclamons un calendrier clair pour l'ensemble de la concertation, et continuons d'exiger qu'elle aboutisse à une modification de la convention assurance chômage.

Pendant ce temps des actions ont eu lieu à Hénin-Beaumont, Strasbourg et Paris avec l'occupation du chantier de l'Hôtel de luxe Lutetia sur lequel était étendue une banderole « De l'argent, il y en a : gagnons de nouveaux droits ».

Un militant a été arrêté. À cette heure là, nous continuons d'exiger sa libération.

Les actions en justice continuent en parallèle à la lutte : audience au TGI le 30 septembre, recours au Conseil d'Etat.

Nous allons dans les prochains jours écrire toutes nos revendications au trio de missionnés et travaillons à une déclaration unitaire.

Nous le rappelons : nous avons des propositions et la seule solution pour les faire valoir, c'est la mobilisation de toutes et tous, salariés intermittents, intérimaires, travailleurs précaires !

*Paris, le 19 septembre 2014.*